

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2023

Délibération n°2023/027

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 53 Votants : 62 Pour : 26 Contre : 4 Abstention : 32

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 21 février 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel

SAINT MAURICE L'EXIL

Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr  
CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - Mme  
CHOUCHANE Aida

SAINT PRIM

Mr CROS Michel

SAINT ROMAIN DE SURIEU

M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise - Mr AZZOPARDI  
Xavier

SONNAY

Mr LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean Marc

VILLE SOUS ANJOU

Mr SATRE Luc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN - Mr SOLMAZ Kenan pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MERLIN Denis - Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr IMBLOT Jean Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mme LIBERO Marie France - Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise -

**EXCUSES** : Mr ANDRE Sébastien - Mr GIRARD Gabriel - Mr DARBON Thierry - Mme BATARAY Zerrin -

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



**OBJET** : Convention de coordination pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire d'Entre Bièvre et Rhône.

- Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 6 novembre 2019, n° 2019/279, approuvant la stratégie de la démarche Climat, Air, Energie d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes,

Considérant que l'effacement électrique permet de contribuer aux enjeux de la démarche climat, air, énergie d'Entre Bièvre et Rhône, déclinés dans sa stratégie, en réduisant la consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire, en limitant les émissions de CO<sub>2</sub> et en favorisant l'intégration des énergies renouvelables,

Considérant que l'effacement diffus est un nouveau mode de régulation des équilibres électriques mis au point par VOLTALIS, qui consiste à générer des économies d'énergie chez les consommateurs d'une façon coordonnée en fonction des besoins du système électrique dans son ensemble,

Considérant le souhait de la collectivité de signer une convention de coordination pour le développement de l'effacement diffus sur les communes du territoire d'Entre Bièvre et Rhône ayant délibéré favorablement, et ce, avec pour objet, de faciliter l'information et l'équipement des foyers volontaires du boîtier VOLTALIS, permettant de pratiquer l'effacement électrique,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A la majorité de ses membres,**

**APPROUVE** la convention de coordination pour le développement de l'effacement diffus sur les communes du territoire d'Entre Bièvre et Rhône ayant délibéré favorablement, dont un exemplaire est joint en annexe,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service des gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la Présidente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**